EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil de la Communauté de Communes ANDAINE-PASSAIS

Date convocation: 18/02/2022

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 36

L'an deux mil vingt-deux, le 24 février à 19h, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle principale du CIDPA-12, rue Jean Moulin à Juvigny Val d'Andaine sous la présidence de M. JARRY Sylvain,

Etalent présents,

Mmes MM. ADDA Françoise, ALLEAUME Philippe, BEAUCHEF Régis, BOULENT Daniel, BOURREE Marie-France, BOUVIER-WITTER Françoise, BRETON Dominique, CANU Emmanuel, CHESNAIS Joël, DREUX-COUSIN Virginie, DUBREUIL Benoît, DUMAINE Chantal, DUREUIL Brigitte, EUVELINE Jacques, GAIGNON Loïc, GRANDIN Philippe, JARRY Sylvain, LAUNAY Didier, LERIVRAIN Bernard, LEROUX Éric, LEROUX Henri, LETELLIER GISlaine, MARTEAU MIldred, MOREAU Bernard, MOREL-GILLOT Dominique, PETITJEAN Olivier, RABLINEAU Jeannine, ROETZINGER Claudine, ROULLEAUX Éric, SERAIS Sylvie, TURCAN Philippe

<u>Membre titulaire représenté par son suppléant</u> : M. COUPEL Christian <u>Absent excusé</u> : M. LERAY Christophe

<u>Présents par procuration:</u> Mmes MM. BLOUET Jean- Pierre (pouvoir à M. PETITJEAN), CHEVALIER Manuela (pouvoir à Mme ADDA), DARGENT Michel (pouvoir à Mme BOURREE), DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse (pouvoir à Mme MOREL-GILLOT), HAIRIE François (pouvoir à M. TURCAN Philippe)

Secrétaire de séance : M. LEROUX Éric

RENDU COMPTE DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE LA DELEGATION FAITE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Exercice du droit de préemption

Par délibération du 25 février 2021, le Président a reçu délégation de pouvoirs du conseil communautaire pour exercer le droit de préemption urbain et déléguer aux maires des communes l'exercice du droit de préemption urbain. Le Président, dans le cadre de cette délégation, a :

- signé 30 déclarations d'intention d'aliéner répartis comme suit :
 - o 13 sur la Commune de Céaucé
 - 12 sur la Commune de Passais-Villages
 - o 5 sur la Commune de Rives d'Andaine
- délégué, par arrêté, l'exercice du droit de préemption au Maire de la Commune de Rives d'Andaine.
 - Location d'un atelier situé à Juvigny val d'Andaine.

La propriété JLG (atelier et terrain) située à Juvigny Val d'Andaine, acquise par la collectivité en 2021, a été loué, par un bail précaire d'une durée de 3 ans, à l'entreprise NSO. Le montant du loyer a été fixé à 400€ HT mensuel pour la première année, hors charges et 600€ HT mensuel, hors charges pour les deux années suivantes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Commune REND ACTE du rendu compte des décisions prises par le Président dans le cadre de sa

26 Aven**délégation de pouvoirs** Léopold Barré

Juvigny sous Andaine d'au et délibéré les jour, mois et an susdits,

61140 JUVIGNY Four copie conforme, VAL D'ANDAINE LE Président, Accusé de réception en préfecture 061-200068443-20220224-202255-DE Date de télétransmission : 02/03/2022 Date de réception préfecture : 02/03/2022